

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRATS EN ALTERNANCE



CONTRATS

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
C'est une formation...	<p>... diplômante</p> <p>CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.</p> <p>... qualifiante</p> <p>Titre professionnel inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)</p>	<p>... qualifiante</p> <p>Un CQP ou un titre professionnel est délivré reconnu par l'Etat et/ou la branche professionnelle.</p> <p>La professionnalisation peut-être poursuivie pour l'obtention d'un diplôme d'Etat.</p>
Age	<p>De 16 à 30 ans</p> <p>(à partir de 15 ans, sur dérogation)</p> <p>Au-delà de 30 ans, pour les futurs créateurs d'entreprise, les sportifs de haut niveau et les apprentis n'ayant pas obtenu leur diplôme et souhaitant se présenter à nouveau.</p> <p>HANDICAP</p> <p>S'adresse aux personnes handicapées sans limite d'âge.</p>	<p>A partir de 16 ans</p> <p>+ de 16 à 25 ans afin de compléter la formation initiale</p> <p>+ tous les demandeurs d'emploi</p> <p>+ les bénéficiaires du RSA, ASS, AAH</p> <p>+ si la personne a bénéficié d'un contrat aidé (CUI)</p> <p>HANDICAP</p> <p>S'adresse aux personnes handicapées sans limite d'âge.</p>
Type de contrat	<p>- soit CDD renouvelable, (mais qui ne contient aucune promesse d'embauche à l'issue de la formation.)</p> <p>- soit CDI.</p>	<p>- soit CDD renouvelable,</p> <p>- soit CDI.</p>
Durée du contrat	<p>6 mois à 3 ans prolongeable en cas d'échec à l'examen.</p> <p>HANDICAP</p> <p>La durée du contrat est comprise entre 6 mois et 4 ans.</p>	<p>courte durée (6 à 12 mois)</p> <p>prolongation possible de 24 à 36 mois sous conditions</p> <p>HANDICAP</p> <p>La durée du contrat est comprise entre 6 et 24 mois.</p>

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRATS EN ALTERNANCE



CONTRATS

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Rémunération	<p>Entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et l'année d'étude.</p> <p>Au-delà de 21 ans : salaire calculé selon la rémunération du poste par l'entreprise.</p> <p>HANDICAP</p> <p>Le jeune apprenti(e) handicapé(e) peut également bénéficier d'une subvention forfaitaire de 1 525 € versée par l'Agefiph, et en cas de nécessité, de mesures de « soutien à l'insertion » et aides techniques et humaines (cf. fiche-info : Panorama des aides aux travailleurs handicapés de l'Agefiph).</p>	<p>Entre 55 et 85% du SMIC selon l'âge et selon les qualifications déjà acquises.</p> <p>A noter qu'à la différence du baccalauréat professionnel, un baccalauréat général ne compte pas comme une qualification.</p> <p>HANDICAP</p> <p>Entre 55 et 85% du SMIC selon l'âge (plus ou moins de 21 ans) et selon les qualifications déjà acquises.</p> <p>En cas de nécessité, de mesures de « soutien à l'insertion » et aides techniques et humaines (cf. fiche-info : Panorama des aides aux travailleurs handicapés de l'Agefiph).</p>
Type de contrat	<p>Tout secteur d'activité. On retrouve l'apprentissage principalement dans les secteurs des métiers de bouche, ainsi que de l'industrie et du commerce,...</p> <p>Et essentiellement dans des entreprises artisanales...</p>	<p>Concerne essentiellement les secteurs professionnels comme le commerce et service, l'informatique, comptabilité-gestion, transport, l'hôtellerie-restauration, ...</p>